

COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023_063

~~~~~

## SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 20 novembre 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien (arrivé en cours de séance), CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise.*

Madame DORIGO Rebecca a été élue secrétaire.

|                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET ECHANGE DE TERRAIN – VOIE COMMUNALE « MONTEE DES PEZAIRES »</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, suite à la délivrance d'un arrêté d'alignement en date du 16 décembre 2020 à la demande du cabinet CANEL, Géomètre-Expert à EVIAN-LES-BAINS, au droit de la propriété des consorts TUPIN, lieu-dit « Ecotex », voie communale « Montée des Pézaires », il a été mis en évidence que la limite « de fait » de la voie communale ne correspondait plus à l'emprise cadastrale. Suite à cette constatation, il a donc été décidé de régulariser cette situation en faisant un échange de terrain entre la commune et les consorts TUPIN.

Ainsi, la commune échangerait une partie du domaine public d'une superficie de 29 ca avec une partie de la propriété des consorts TUPIN issue des parcelles cadastrées section C – n° 2761, 2770 et 2774 pour une superficie de 52 ca.

Afin de pouvoir réaliser cet échange, il est nécessaire de déclasser la partie du domaine public communal, objet de l'échange.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement »,

**Considérant** que la partie de la voie communale « Montée des Pézaires » à échanger n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public,

**Considérant** qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation d'une partie de la voie communale « Montée des Pézaires » pour une superficie de 29 ca telle qu'apparaissant au plan annexé à la présente délibération ;
- **DECIDE** du déclassement de cette partie de la voie communale du domaine public communal et de son intégration dans le domaine privé communal ;
- **DECIDE** d'échanger avec les consorts TUPIN la partie déclassée de la voie communale avec une partie des parcelles cadastrées section C – n° 2761, 2770 et 2774 pour une superficie de 52 ca ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



La secrétaire de séance,  
Rebecca DORIGO

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Rebecca Dorigo, the secretary of the meeting.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture,  
le  
et publication du*